

N° 2016-11-010

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

Envoyé en préfecture le 15/11/2016
Reçu en préfecture le 15/11/2016
Affiché le 15/11/2016
ID : 039-213901994-20161108-2016_11_010-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 02/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 02/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2017 et du 01/01/2018.

Monsieur CAMPY propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif du gaz pour le chauffage et la cuisine de la salle des fêtes à compter du 01/01/2017 et du 01/01/2018

Il rappelle que le tarif actuel est de 3,60 € le m³, et propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

- ▶ 3,70 € le m³ à compter du 01/01/2017
- ▶ 3,80 € le m³ à compter du 01/01/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifications du gaz comme énoncées ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le : 15/11/16

Pour extrait conforme,
Le Maire

